



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 13 avril 2021  
-----

**Présents** : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absent excusé** : Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 21-B11 - CONVENTION DE LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL POUR LOGER LES SAPEURS-POMPIERS DE VILLARS-SUR-VAR**

La commune de Villars-sur-Var a proposé au service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS) un appartement de 75 m<sup>2</sup> situé au premier étage du bâtiment du centre de secours afin d'améliorer les conditions de garde des sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de la commune.

Cet appartement, s'étant libéré en fin d'année, la commune avait déjà autorisé les sapeurs-pompiers à entrer dans les lieux et entreposer du matériel. À ce titre il est proposé au SDIS de louer le dit appartement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un loyer mensuel de 265 € charges et fluides en sus.

Une convention de location sera établie pour une durée de deux ans à l'issue desquels l'appartement sera mis à disposition du SDIS à titre gracieux, le Maire s'y étant d'ores et déjà engagé.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser, M. le président du conseil d'administration, à conclure, et à signer, avec la commune de Villars-sur-Var, la convention de mise à disposition correspondante.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice (613-2, 614).

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser, M. le président du conseil d'administration, à conclure et à signer, avec la commune de Villars-sur-Var, la convention de mise à disposition correspondante.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*